

Les questions de la gouvernance

et d'une stratégie d'ensemble cohérente

Hier, dans les locaux du Conseil Général des Hauts-de-Seine, à Nanterre, la commission a poursuivi ses auditions publiques.

Dix acteurs franciliens ont été successivement auditionnés : un exposé d'une dizaine de minutes puis des réponses aux questions de la commission ou des participants.

Ont été entendus les quatre représentants des départements constitutifs du SIAAP (Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne), des représentants associatifs (UFC Que Choisir, associations Espaces et Val de Seine Vert), l'Agence de l'eau et un représentant de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS).

Les documents présentés lors de la réunion sont mis en ligne sur le site. Nous présentons dans ce texte :

- Les nouveaux points de débat qui ont été évoqués hier,
- Les nouveaux arguments sur des points de débat déjà abordés dans les auditions précédentes.

- **Quelle gouvernance ?**

Dès l'ouverture de la réunion, le vice-président du Conseil Général des Hauts-de-Seine aborde la question de la gouvernance du « système d'assainissement » marqué par un « enchevêtrement d'acteurs » et « quatre niveaux de compétences ». Il estime qu'une volonté commune doit s'affirmer pour mettre en œuvre une politique cohérente, au lieu de se renvoyer mutuellement la balle.

Il suggère une rupture dans la gouvernance avec la création d'une structure claire et estime que cela dépasse les clivages politiques. Plus tard dans la réunion, le SIAAP rappelle que des modalités de gouvernance ont été définies dans la Loi de 2006.

Cette question de la gouvernance est également abordée par le vice-président du Conseil Général du Val-de-Marne qui souhaite développer une « approche de gauche du sujet de l'eau, qui un bien commun et un droit fondamental ». Selon lui « l'existence d'un service public de l'eau est une condition nécessaire mais pas suffisante. Développer une conscience populaire sur l'eau est indispensable ». La question de la gouvernance est également évoquée à propos du prix de l'eau et des investissements.

- **Quelle transparence sur les prix de l'eau ?**

Le représentant du 92, estime que le prix de l'eau est trop complexe pour les citoyens et les consommateurs et qu'il faut gagner en transparence. Le représentant du 93 indique que pour avancer vers plus de transparence son département a créé le laboratoire de l'hydrologie urbaine. Le représentant de l'UFC Que Choisir évoque également la question de la transparence. Il rappelle que l'étude réalisée par Que choisir avait été contestée par les syndicats des eaux mais n'avait pas donné lieu à des réponses argumentées. Le représentant du SIAAP lui propose alors de le rencontrer.

Un rapport de la cour des comptes, cité en séance, regrette que le traitement des eaux de pluie soit en partie financé par la redevance assainissement qui n'est pas prévue à cet effet. Par ailleurs, si la Loi sur l'eau propose bien une taxe sur les eaux pluviales, il est rappelé en réunion que cette taxe est facultative et ne couvrira pas la totalité des dépenses. Le représentant du SIAAP se dit en accord avec cette nécessité de distinguer les financements entre assainissement et eaux pluviales. Mais, il interroge les participants : le SIAAP doit-il arrêter de traiter les eaux pluviales que les communes ne traiteraient pas ou ne financeraient pas ?

- **Quels coûts du traitement ?**

UFC Que Choisir estime que le prix du traitement des eaux usées est « très élevé et peu justifié ». Il affirme que le SIAAP est l'un des syndicats qui « surfacturent le plus ». Selon un rapport ministériel, le coût moyen par habitant serait de 105 euros. Or, estime Que Choisir : « à Achères le coût serait de 200 euros par habitant ».

Le représentant du SIAAP confirme que le coût des usines du syndicat est bien de 200 euros par habitant. Il explique que le coût est plus élevé à cause du niveau de traitement des eaux et de l'exercice de missions supplémentaires comme les îlots de survie ou le financement de passeurs sur la Seine. Le représentant de Que Choisir se demande alors pourquoi les économies d'échelle n'existent pas : 105 euros pour des villes de 100 000 habitants et 200 euros pour des millions d'habitants.

Le représentant du Val-de-Marne estime quant à lui que deux acteurs essentiels ne participent pas à l'effort national qu'il est nécessaire d'entreprendre : « ce sont l'État et les entreprises de la gestion de l'eau ». La pression porterait uniquement sur les collectivités et les usagers, qui sont pris en étau. Le débat sur les coûts et les prix conduit à un débat sur les financements des projets prévus dans les différents schémas.

- **Quelle stratégie sur la durée ? Quels financements ?**

Le représentant du 93 évoque la stratégie à mettre en œuvre dans les prochaines années qui est exposée dans le scénario C révisé. Il estime que « pour réussir », il est indispensable que tous les maillons de la chaîne soient performants, que l'effort soit engagé depuis le traitement chez le particulier jusqu'à Achères. La question est posée par la Commission : les scénarios de financement sont-ils réalistes ?

Le représentant du 93 note que tous les financements ne sont pas encore assurés. Plus tard, le représentant de l'Agence de l'eau indique que les financements de l'Agence sont programmés jusqu'en 2012.

Le débat porte ensuite sur l'utilisation de ces financements. Selon l'Agence de l'eau, les financements seront d'abord consacrés à la modernisation des stations d'épuration environ jusqu'en 2012, puis les financements s'orienteront sur les autres projets prévus au schéma.

Une représentante d'un syndicat intercommunal dans l'Essonne estime que cela risque de bloquer des projets engagés d'amélioration des réseaux de collecte. Le représentant de l'Agence de l'Eau reconnaît que les choix ont été faits et sont pénalisants pour certains projets.

Le représentant du 93 estime lui que si « nous avons un maillon faible » il n'est pas certain que l'on arrive au résultat voulu. Selon lui, le SIAAP est un peu seul. Ces différentes analyses conduisent la CPDP à questionner : « si certains projets inscrits au schéma ne sont pas mis en œuvre, quelles seraient les conséquences sur le dimensionnement et le fonctionnement de Seine aval ? ».

Certains éléments d'une stratégie d'ensemble ont été évoqués par des acteurs.

- **Peut-on réduire les volumes d'eau par des actions en amont ?**

Le représentant de la Ville de Paris a rappelé qu'en 15 ans, diverses actions menées « à la source » ont permis de diminuer de 500 000 m³ par jour le volume d'eaux usées de la capitale transitant dans les réseaux. Ces économies représentent l'équivalent de deux usines de traitement.

Interrogé sur l'absence d'usine « dans Paris », il a indiqué que cela était le fruit de l'histoire et d'un choix fait dans les années 60 (éclatement du département de la Seine). Il a constaté une nouvelle réduction de la consommation d'eau de 4 %, cette année, tout en confirmant que dans les prochaines années les volumes devraient diminuer de 1% par an.

D'autres intervenants associatifs et départementaux ont insisté sur la nécessité de travailler en amont pour réduire le volume des eaux sales et leur niveau de pollution. Le travail de prévention mené avec les syndicats et avec les entreprises a été mentionné.

- **Quel traitement des eaux de pluie ?**

C'est sur le traitement en amont des eaux de pluie que les échanges furent les plus nourris. Les représentants associatifs et départementaux ont insisté pour « trouver des solutions » originales en amont pour limiter le montant des investissements et le volume des installations en aval.

Des associations ont témoigné des actions menées pour réduire l'écoulement des eaux pluviales vers Achères (actions sur les « rus » par exemple).

La Ville de Paris et les départements du 92, 93 et 94 ont évoqué des actions sur des projets collectifs (quartier Tolbiac), sur des projets de quartier ou auprès de particuliers pour ralentir l'écoulement ou limiter les volumes d'eaux pluviales qui viennent « engorger » les volumes traités à Achères.

Un intervenant a rappelé que les eaux pluviales représentaient 12,5 % des eaux usées, mais que leur traitement nécessitait des ouvrages pour traiter « les pointes de volume ». Plusieurs intervenants ont évoqué l'utilisation des eaux pluviales pour des usages domestiques.

Par ailleurs, un intervenant a interrogé le SIAAP : « vous dites que 0,2 % de surface imperméabilisée en plus suppose 1% d'investissement en plus. Est-ce que 0,2 % de surface en moins permettrait de réduire les investissements de 1% ? »

- **Quelle refonte ?**

Le représentant du Conseil général des Hauts-de-Seine s'est explicitement déclaré favorable à la refonte de Seine aval. Le représentant de l'Agence de l'eau a présenté les différents scénarios étudiés et a indiqué que le volume de 1,5 million de m³ était fixé depuis plus de dix ans.

- **Pourquoi pas l'incinération des boues ?**

En fin de réunion, le représentant de l'Agence de l'eau s'est exprimé sur le traitement des boues et sur la technique d'incinération. Il a regretté une confusion faite entre l'incinération des ordures ménagères et l'incinération des boues. Selon lui, les risques associés pour l'incinération des ordures ménagères ne concernent pas l'incinération des boues. Il a indiqué que l'incinération sur place des boues qui ne peuvent être utilisées pour les terres agricoles représentait un bilan développement durable plus favorable que leur transport.